

en me l'ordonnance de l'acte baptême, et l'ordonnance de

du Couvent, par Monsieur Charles Blouin de
son Vicar général de ce diocèse, en vertu
de l'assentiment des parents, nous, Prêtre,
soussigné, à cela autorisé, avons reçu le muni-
cipal assentiment de mariage de Louis Jacques
journalier, domicilié en cette paroisse, fils ma-
jeur de feu Daniel Jacques, cultivateur, et de
Hélène Lévesque de la paroisse de St Joseph de
Maskinonge, d'une part; et de Blémentine Berna-
gué, fille mineure de André Bernagué, journalier,
et de Blémentine Decteau, de cette pa-
roisse, d'autre part: lesdits oncles ont
vu les lois et usages observés en la dite
église catholique, et leur avons
donné la bénédiction nuptiale
le 20^e jour de Juin mil huit cent vingt
sept, à l'épouse, et de Pierre Louis Boucher, in-
titulaire, cousin de l'épouse, lequel a signé ain-
si que les époux. Le père de
l'épouse a déclaré ne savoir
signer

Blémentine Bernagué
J. de Gagné
L. Chevalier, etc.

Ord. 201
Jos. Alphonse
Rouette

Le vingt-huit juin mil huit cent vingt
sept, nous, Prêtre
soussigné, avons baptisé Joseph Alphonse, né ce
jour du légitime mariage de Joseph Rouette, charcutier, et de Olyve
Pétron de cette paroisse. Parrain, Louis Louis, cultivateur,
lequel a, ainsi que le père, déclaré ne savoir signer, mar-
rains, Roméulde Rouette, épouse d'Edouard Di-
ron, cultivateur, laquelle a signé avec nous -
Les parrain & marraine sont de la paroisse
de St. Maurice -

J. Roméulde Rouette
L. Chevalier, etc.

B. 202
Joseph Alfred
Edouard
Boisvert

Le vingt-huit juin mil huit cent vingt
sept, nous, Prêtre, Soussigné, avons baptisé
Joseph Alfred Édouard, né le veille de ce jour,
du légitime mariage de William Boisvert, jou-
rnalier, et de Adeline Campel, de cette paroisse.
Parrain, Édouard Grogas, commis marchand,
soussigné, de cette paroisse, marraine, Adèle
Campel, de la paroisse de St. Maurice.
laquelle a déclaré ne savoir signer,
ainsi que le père

Edouard Grogas

Adolphos etc.

B. 203
Pierre François
Joseph
Onésiphore
Dorion

Le vingt-huit juin mil huit cent
soixante-onze, nous, Prêtre, Soussigné, avons
baptisé Pierre François Joseph Onésiphore, né ce
jour, du légitime mariage de Pierre Dorion,
fils, boucher, et de Adeline Decteau, de
cette paroisse. Parrain, Pierre Dorion, boucher,
marraine, Séraphine Hamel, épouse de
Michel Decteau, contre-maître, tous deux
de cette paroisse. Le père et le parrain ont
signé. La marraine a déclaré ne
savoir signer

J. de Gagné
Pierre Lavoie

P. Robitaille, etc.

B. 204
Joseph
Raoul
Uldéric
Helinas

Le trente juin mil huit cent vingt
sept, nous, Prêtre, Soussigné, avons baptisé
Joseph Raoul Uldéric, né le vingt-huit
du Couvent, du légitime mariage de
Edouard Hélias, menuisier, et de
Odile Campel, de cette paroisse

Acte de baptême de Pierre-François-Joseph-Onésiphore Dorion

Tant le père du nouveau-né que son grand-père se déclarent « bouchers » en plus de porter le même prénom!
Ils signent le registre, alors que la marraine, elle, tante maternelle du bébé, déclare ne savoir signer. Le texte se lit comme suit : « Le vingt-huit juin mil-huit-cent-soixante-onze nous, Prêtre Soussigné, avons baptisé Pierre-François-Joseph-Onésiphore, né ce jour du légitime mariage de Pierre Dorion fils, boucher, et de Adeline Decteau, de cette paroisse. Parrain, Pierre Dorion, boucher, marraine Séraphine Hamel, épouse de Michel Decteau, contre-maître, tous deux de cette paroisse. Le père et le parrain ont signé. La marraine a déclaré ne savoir signer »